

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande de modification du prix de l'OC 4/2018 (miroir): prix initial: 22.00 demande: 15.00

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/04/2021 15:24:51

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant à la convention d'occupation d'une chambre voté par le CA du 09/07/2020 acte 76: prolongation de la durée de 2 mois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : BAREME D'ATTRIBUTION DU FONDS SOCIAL

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/03/2021
Réuni le : 08/04/2021
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Il est proposé au CA de voter le barème d'attribution d'aide du fonds social lycéen.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/04/2021 15:23:08

SUGGESTIONS BAREME D'ATTRIBUTION D'AIDE

Fonds social cantine et internat pour la commission

*

1. BAREME QUOTIENT FAMILIAL CAF

Attestation récente de droits CAF téléchargeable par les parents sur le site CAF

Propositions d'attribution d'aide à la restauration et à l'internat après déduction des bourses scolaires.

A titre informatif un QF de 530 = seuil de pauvreté

Quotient familial CAF	Montant de l'aide
QF de 0 à 300	80% à 100%
QF de 300 à 530	80% à 50%
QF de 530 à 700	50% à 30%
QF supérieur à 700	à l'appréciation de la commission

2. Dossier avec avis d'imposition ou justificatifs de revenus des trois derniers mois si changement de situation (salaires, maladie, chômage...)

Avis d'imposition	Justificatifs ressources
Calcul du QF : Ne pas ajouter les prestations CAF aux revenus <u>Revenu brut global (RBG) = X</u> 12 (mois) <u>X</u> ← <u> </u> = QF Nombre de part (nombre de personne au foyer) Nombre de part : 1 personne = 1 part 1 parent seul = 2 parts	Calcul du QF : Ne pas ajouter les prestations CAF aux revenus <u>Ressources mensuelles</u> = QF Nombre de part Nombre de part : 1 personne = 1 part 1 parent seul = 2 parts
Application barème QF CAF	Application barème QF CAF

3. Autres situations

Situations de surendettement

Le plan de surendettement de la Banque de France sera joint au dossier.

Pour les familles n'ayant pas effectué cette démarche, les justificatifs de dettes devront être produits.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DUREE DES AMORTISSEMENTS

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/03/2021
Réuni le : 08/04/2021
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Il est proposé au CA de voter la durée des amortissements comptables.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

(PJ 3)

lycée prof le Grand Arc
ALBERTVILLE

La liste des durées d'amortissement admises :

- 10 ans pour un matériel ou un mobilier;
- 5 à 10 ans pour un outillage;
- 5 à 10 ans pour un matériel de bureau;
- 4 à 5 ans pour un matériel de transport automobile.
- 3 ans pour un matériel informatique

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2020 comme suit :

☐ Sur un compte de réserve unique

☒ Avec subdivision

Compte 10681 : 11134.51

Compte 10687 : 5290.53

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/04/2021 15:22:58

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention avec l'association Sport 25 pour occuper l'internat du 20 au 25 octobre 2021 pour 54 personnes dans le cadre d'un stage de handball. Tarif de 12.00 euros par personne et par nuit.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 27/04/2021 11:05:42

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 36-1

Annule et remplace l'acte n° 36 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de mise à disposition d'emballage avec la société Linde pour 2 bouteilles de gaz propane carburation.
Effet 01/09/2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 27/04/2021 11:04:12

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2020

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Réserves :

Avec réserves ☐ []

Sans réserve ☒ [X]

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/04/2021 15:22:55

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adhésion à la convention Région constitutive du groupement de commandes portant sur les marchés de prestations d'exploitation maintenance des installations climatiques

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/04/2021 15:23:01

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention avec l'UGAP pour la mise à disposition d'un marché public par bénéficiaire et par lot ayant pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité et service associé, avec effet au 01/01/2021, jusqu'au 31/12/2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat Planète Environnement pour prévention détection et destruction des nuisibles à partir du 31 mai 2021. Renouvelable 1 fois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/04/2021 15:23:04

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 4

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

approuve le prélèvement sur le fonds de roulement pour prendre en charge la mise en non valeur de 3 créances de demi-pension et internat pour un montant de 1355,15 euros et le complément de la subvention accordée par le FCSH pour l'achat d'un lave linge pour un montant de 2483.40 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/04/2021 15:23:14